

REGLEMENT CONCOURS

« VIRTUAL REGATTA »

ARTICLE 1-CONTEXTE

Lorient Agglomération accueille le 29 août le départ de la course à la voile La Solitaire du Figaro. Dans ce cadre, elle propose aux habitants du territoire de participer au jeu Virtual Regatta et d'habiller leur bateau aux couleurs de Lorient Agglomération.

ARTICLE 2-ORGANISATEUR DU CONCOURS

L'organisateur du concours est LORIENT AGGLOMERATION. Le référent du concours est Eric Burthey joignable au 02 90 74 73 71 ou par mail à eburthey@agglo-orient.fr

ARTICLE 3-THEME DU CONCOURS

Le thème du concours est « challenge Virtual Regatta la Solitaire du Figaro ». Il se déroule sur l'étape Lorient-Fécamp qui part de Lorient le dimanche 29 août. Il implique pour chaque participant de s'inscrire au jeu sur le site www.virtualregatta.com (inscription gratuite) et de suivre les instructions. Arrivé à l'écran de personnalisation, il devra choisir les voiles de Lorient Agglomération s'il veut participer au concours.

ARTICLE 4-CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite tout comme l'inscription à Virtual Regatta dite de base et implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique, orale ou dématérialisée) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les participants pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : Lorient Agglomération, Eric Burthey au 02 90 74 73 71 - eburthey@agglo-orient.fr

Les mineurs sont autorisés à participer au concours, sous condition de transmettre un accord parental dûment signé (en annexe du présent règlement). Le formulaire est à renvoyé par mail à eburthey@agglo-orient.fr

ARTICLE 5-DUREE DU CONCOURS

La durée du concours photo est calée sur la durée de l'étape Lorient-Fécamp de la Solitaire du Figaro. Il prend fin, quoi qu'il en soit, au plus tard le dimanche 5 septembre, au départ de l'étape Fécamp-Morlaix.

ARTICLE 6- DETERMINATION DES GAGNANTS ET LOTS

Le classement des participants au concours, c'est-à-dire les joueurs qui auront choisi les voiles de Lorient Agglomération sur Virtual Regatta, sera fourni par l'éditeur du jeu.

Les deux premiers au classement au « challenge Virtual Regatta la Solitaire du Figaro » remporteront chacun deux entrées à la Cité de la Voile Eric Tabarly couplées à un saut en tyrolienne depuis la tour des vents sur le site de Lorient La Base.

ARTICLE 7-PRESENTATION DES RESULTATS

La remise des prix et des récompenses s'effectuera courant septembre à la Maison de l'Agglomération, quai du Péristyle, à Lorient. Les gagnants seront invités par mail 10 jours auparavant.

Si l'un des gagnants prévenu ne se manifeste pas dans les 8 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Lorient Agglomération.

Chaque lot ne pourra en aucun cas être repris ou échangé contre toute autre dotation ou contrepartie financière. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, Lorient Agglomération se réserve la possibilité de substituer, à tout moment, à la dotation proposée une dotation équivalente.

ARTICLE 10-RECLAMATIONS

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Lorient Agglomération ne pourra être tenue pour responsable si, suite à un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, Lorient Agglomération ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

Conformément aux lois informatiques et libertés des 6 janvier 1978 et 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à Mr Le Président de Lorient Agglomération, Maison de l'Agglomération - Quai du Péristyle - CS 20001 - 56314 Lorient Cedex.

ANNEXE

Autorisation parentale pour les mineurs participant au concours «challenge Virtual Regatta la Solitaire du Figaro»

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville

.....

père / mère / tuteur (*rayer la mention inutile*)

autorise mon fils / ma fille (*rayer la mention inutile*)

Nom et prénom :

.....

né(e) le/...../.....

à participer au concours organisé par Lorient Agglomération

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions du règlement du jeu
concours.

Fait à

Le

Signature du responsable